



BROCHURE SALARIES

As'Com Formation

103 avenue Charles de Gaulle – 82000 MONTAUBAN

05 63 91 20 77

laura.picardin@groupe-ascom.com

www.groupe-ascom.com

As'Com Ingénierie

28 rue de la croix rouge – 87000 LIMOGES

05 55 05 95 06

laurie.bardeau@groupe-ascom.com

www.groupe-ascom.com

1. PRESENTATION

Le portage salarial est une nouvelle forme d'emploi qui permet à toute personne non immatriculée comme indépendant d'exercer des missions pour une entreprise, en toute autonomie, sous un statut salarié.

AS'COM est une structure conviviale, de taille humaine et professionnelle qui a choisi de s'orienter spécifiquement vers des intervenants disposant de compétences techniques et pointues (conseillers, consultants, traducteurs, rédacteurs, informaticiens, formateurs, graphistes, sténotypistes de conférences, webmasters, transcripteurs...).

AS'COM a pour mission de décharger ses consultants des contraintes et tâches administratives relatives à leur gestion comptable, juridique, professionnelle et sociale.

2. FONCTIONNEMENT

AS'COM établit une relation avec l'entreprise "cliente" et le consultant salarié. Elle prend la responsabilité juridique et financière de la mission confiée au consultant sélectionné par le client, Le consultant devient salarié d'AS'COM.

Cette relation entre le porté, l'entreprise cliente et AS'COM est organisée autour de 3 documents :

- **Une convention d'adhésion**, signée entre le consultant et AS'COM, qui définit les modalités de fonctionnement et les règles de collaboration.
- **Un contrat de prestation** signé entre l'entreprise cliente et AS'COM définissant les modalités de la mission
- **Un contrat de travail** signé entre le consultant et AS'COM qui formalise le statut de salarié et détermine les obligations réciproques.

3. QUI EST CONCERNE

- **Créateurs d'entreprises de services**
- **Jeunes diplômés**
- **Salariés travaillant à temps partiel**
- **Prestataires indépendants**
- **Cadres seniors**

4. LES AVANTAGES

POUR L'ENTREPRISE

La très grande souplesse de cette nouvelle relation de travail permet de générer des actions non financées par la masse salariale de l'entreprise cliente. Le coût pour l'entreprise peut être très compétitif.



POUR LE CONSULTANT

- 1) La rapidité de la mise en œuvre de votre statut vous permet de répondre instantanément au besoin d'une entreprise.
- 2) Votre statut salarié vous donne accès à une protection sociale optimale. Vous sauvegardez vos droits sociaux (retraite, maladie, maternité, chômage...).
- 3) L'autonomie dont vous bénéficiez vous permet de gérer votre temps à votre convenance.
- 4) Vous bénéficiez d'une assurance responsabilité civile professionnelle qui assure tous vos clients.
- 5) Vous bénéficiez également d'une assurance prévoyance (décès, invalidité, indemnités journalières complémentaires, rente éducation...).
- 6) En qualité de salarié, vous pouvez entreprendre une formation.
- 7) Vous ne perdez plus de temps sur la gestion administrative, juridique et fiscale.
- 8) Vos frais professionnels sont pris en charge dans la limite de 15% de votre CA.
- 9) Vous rompez l'isolement en intégrant un réseau de compétences.
- 10) Vous n'avez aucun lien de subordination avec votre client.
- 11) Vous organisez votre emploi du temps à votre convenance ce qui vous permet de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.
- 12) **Pour les formateurs** : une structure vous est dédiée. Nous mettons à disposition tous les documents de formation, notre numéro DATADOCK. Nous sommes certifiés QUALIOP. Notre organisme de formation est agréé sans TVA : vous pouvez donc travailler avec tous les types de clients. Vous êtes déchargés de la partie administrative (convention de formation, agréments, bilan pédagogique et financier. Nous vous permettons de monter en compétences grâce à des formations internes.

5. NOTRE RÔLE

- Rédaction des contrats
- Déclaration de la D.U.E.
- Facturation des clients
- Encaissement et gestion des règlements
- Recouvrement des clients à votre demande
- Etablissement des bulletins de salaire
- Préparation des comptes individuels de gestion des salariés
- Gestion de vos frais de fonctionnement
- Gestion de vos fournitures de bureaux et des acquisitions d'équipements
- Gestion des formations
- Déclarations sociales (Assedic, Urssaf, Retraite, Prévoyance...)

6. NOS VALEURS

Souplesse – Proximité – Liberté – Confiance - Rigueur

7. NOS FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion prélevés par AS'COM varient de 5% à 9% en fonction de votre C.A. HT.

8. REMUNERATION

Votre rémunération vous est versée sous forme de salaire pendant toute la durée de votre activité.

Votre salaire est calculé sur le montant HT de vos prestations, déduction faite de notre et les charges sociales et fiscales.

Demandez-nous une simulation.

